MACHINES - OUTILS
P. BLANC-MARTEL
10, Place Notre-Dame et 10, Rue St-Pierre --- Roubaix
-- Tél : 72 --

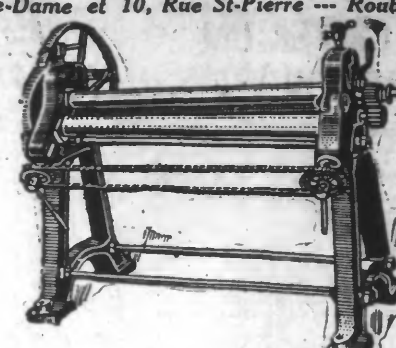

Outillage
Meules
Roulements
à billes
Férodo
Aciers fins
STOCK
IMPORTANT
-- - *Prix* - --
intéressants
Vente
à long terme

Médaille d'argent. — B.-C.-F. Ampen, rue de l'Epargne, 52 ; Mme M. Bailleul ; A. Barbry, avenue Bayard, 40 ; Mme veuve E. Barre, rue Saint-Eloi, 4; P. Bart, rue Marceau, 23 ; M. H. Bataille, rue de Flandre, chez Charvet ; H. Beauchamp, rue de l'Epargne, 40 ; M. I. Belot, avenue Bayard, M. P. 48 ; J.-H.-C. Benauw, rue d'Erquinghem, 3; R. Beuns, rue Saint-Jean, 30 ; J. Buchet, rue du Progrès, 49 ; J. Butaeye, rue de Flandre, 60 ; A.-J. Callewaert, rue de la Lys, 11 ; O.-J. Callewaert, rue Solférino, cour Beauchamp ; M. Cambier, rue Neuve, 39 ; V. Catteau, pont de Beauvais, chez M. Dufour Deren ; Mme M. Colsman, rue Saint-Augustin, 67 ; V. Couby, place Saint-Vaast, 6 ; G. Coustenoble, boulevard Faidherbe, 128 ; A. Daix, rue d'Erquinghem, 17 ; Mme veuve E. Debruyne ; H. Dehaene, rue de Metz, 42 ; L. Dete, rue Neuve, 37 ; Mme veuve M. Dhainc, rue d'Erquinghem, cour Roussel, 9 ; H. Dhondt, Bes-Ducrocq ; A.-D. Dhorne, avenue Jules-César, 16 ; A. Dieryck, rue Béranger, 6 ; M. Dollet, rue de l'Epargne, 42 ; Mme J.-M. Douriou ; H. Duhem, rue Saint-Honoré, 12 ; G. Dupuis, rue Massenet, 103 ; S. Duriez, rue St-Augustin, 16 ; M. L.-H. Faseur, rue des Arts, cour Lemaire, 6 ; S. Florentyn, chemin du Bizet ; D. Fontaine, rue de Metz, 56 ; X. François, rue des Patineurs, 35 ; Mme M. Gryson, rue de Valmy, 53 ; H. Gueret, rue des Patineurs, 77 ; Mlle E. Jacqmart, place St-Vaast, 4 ; Mlle G.-L. Jumaux, rue Jeanne-d'Arc, 38 ; C.-A. Lamerant, rue du Nord, 35 ; C.-A. Lambre, rue de l'Avenir, 30 ; V.-D. Lefebvre, Marché-aux-Toiles, cour Chérigié, 6 ; L. Libersart, rue de la Gaîté, 2 ; A. Lindeboom, chez Charvet, rue de Flandre ; A. Mortelette, rue du Sacré-Cœur, 15 ; A. Olivier, rue de l'Industrie, 22 ; A. Oreel, chez M. Bouchez, rue du Progrès ; M. J. Patin, rue de la Gaîté, 7 ; Mme A. Paul ; P. Pennequin, rue de Valmy, 15 ; Mme P. Pennequin, rue Jeanne-d'Arc, 3 ; A. Perche, rue des Patineurs, 12 ; Mme P.-M. Rotru ; E. Saingre, rue Solférino, 100 ; C.-C. Six, rue des Murets, 22 ; R.-V.-J. Snyckerte, rue de la Cité, 28 ; E. Staelens, avenue Bayard, 26 ; P. Thieullet, rue Béranger, 23 ; Mme M. Vandeginste ; M. Ch. Vandekeere, rue de la Crèche, 29 ; Mlle Z.-L. Vanhoye, rue Saint-Honoré, 8 ; J. Vantomme, rue Béranger, 36 ; J. Veleman, rue de Metz, 43 ; E. Verbrugghe, rue du Progrès, chez M. Bouchez ; Mme J. Vercamer, rue des Patineurs, 8 ; V.-D. Lefebvre, Marché-aux-Toiles, cour Chérigié ; S. Florentyn, chemin du Bizet ; M. R. Demam, place du Rond-Point, 6 ; Mlle N. Pattriche, rue Solférino, 31 ; L. Pinchon, rue Saint-Augustin, 6 ; J. Beghin rue Nationale, 122 ; Mlle V. Tiberghien, rue Solférino, 37 ; A. Vandenhende, rue Lafayette, 14 ; G. Viseur, rue des Patineurs, 38 ; C. Moerman, place Chanzy, 12 ; E. Ghesquière, rue Sadi-Carnot prolongée ; H. Pieleau, rue de Messines (B) ; Mlle Z. Debacque, rue de Valmy, 4 ; Mme veuve A. Charlet, rue des Quais, 49 ; C. Plaieau, rue de Messines (B) ; Mlle L. Dewelle, Bizet, cour Duflos, 2; Mlle C. Gadeyne, rue des Quais.

LE CARNAVAL des PRES DUHEM

Le comité organisateur a l'honneur de rappeler aux personnes désireuses de participer au grand concours carnavalesque pour groupes, chars, couples, isolés et enfants, doté d'importants prix en espèces, qui aura lieu le dimanche 2 août prochain, sous les auspices de la municipalité, que le délai pour les inscriptions expire le 1er juillet (dernier délai).

Pour tous renseignements et l'obtention des bulletins d'adhésions, s'adresser à M. le président du comité, auberge de « L'Abattoir », 121, rue de Dunkerque.

SUCCES SCOLAIRE

Mlle Delebecq Suzanne, élève de première, au Collège de jeunes filles d'Armentières, vient d'obtenir un premier prix au concours de la Société de Géographie de Lille pour 1931.

A LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

Dimanche 28 juin, à 17 h., assemblée générale au siège de la Société, café de l'Univers, place Saint-Vaast. — Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux ; exposition d'automne ; conférence par M. J. Leplant, professeur spécial d'horticulture à Lille qui parlera des travaux de Saison ; grande tombola de plantes variées.

LES EXCURSIONS A OSTENDE

Un groupe d'amis organise un voyage Ostende en autocar, pour le dimanche 5 juillet. S'inscrire au Café de « La Tranquillité », place St-Waast, ou à la librairie Bécue, rue du Faubourg de Dunkerque.

— La Chorale St-Louis organise le même voyage pour le 19 juillet. S'inscrire chez MM. Maurice Villers, 98, rue de Messines, Alph. Millecamps, 132, rue Nationale et Louis Lamérant, 6, rue du Faubourg de Dunkerque.

ÉTAT CIVIL

Naissance : Hollack ...the, rue des Murets, Maisons ...ahieu, 35.

Publication : Descarpentries Marc, négociant à Lille et Roetynck Laure, emp. de commerce, boulevard Faidherbe, 150.

Décès : Poivre F... 69 ans, rue de Roubaix, 104.

HAZEBROUCK

Le certificat d'études primaires. — Hazebrouck-Sud. — Garçons : Ecole Hazebrouck, rue Donckèle : Cœur Arthur, Dereppe Maurice, Dieusaert Victorien, Fenaud André, Hamelin Bernard, Hollebeka A., Quaegebeur Léandre, Questroy Robert, Ryckewaert Ch. — Hazebrouck, rue de Merville; Cavril Pierre, Duhayon Roger.

Boeseghem : Engrand Jean.
Morbecque (Centre): Decoster M.
Morbecque (Motte-au-Bois): Bogaert Omer Henebel Albert.
Morbecque (Le Parc): Beck M.
Steenbecque: Verhaegha André.
Strazeele: Colemyn Jean, Puttiau Maurice.
Thiennes: Desplanques Pierre, Féburier Rémi, Leleu Léon Vanpoulle Bermain, Verhagha A.
Présenté par la famille : Bauet Joseph.
Hazebrouck-Sud. — Filles : Hazebrouck (Nouveau-Monde): Bartier Louise, Quaeybeur Denise.
Boeseghem : Bousseney Suzanne.
Morbecque (Motte-au-Bois) : Coulombel Yvonne, Moreel Madeleine.
Strazeele: Huyghe Madeleine.
Hazebrouck-Nord. — Garçons : Ecole rue du Clocher : Bollier Marcel, Derenchy René, Devriendt Marcel, Hennebert Roger.
Blaringhem : Dubois Paul.
Caestre : Croquette Jean, Maertens André, Pottrain Michel.
Hondeghem : Laheyne Romain.
Renescure (Centre) : Caron Maurice, Gressier Georges.
Renescure (Nieppe) : Merchier G.
Wallon-Cappel : Debron Albert, Leroo Albert.
Hazebrouck, Collège des Flandres : Gil Henri, Questroy Jean.
Hazebrouck, école privée St-Joseph: Lefebvre Bénoul.
Hazebrouck-Nord. — Filles : Hazebrouck, rue de Queux de St-Hilaire : Bèle Lucienne, Claereboudt Fernande Do Genst Jeanne, Despretz Jenny, Dutilly Jeanne, Huyghe Marthe Marissael Marcelle, Savaete Renée, Vanpeene Marie.
Blaringhem : Ducrocq Odette.
Caestre: Vandevelde Fernande, Willems Georgette.
Renescure : Lagache Jeanne, Maerten Odette, Vanhems Marthe.
Sercus : Rose Maria, Deblonde Alice, Cabaret Andréa.
Wallon-Cappel : Denorme Marie.

Succès scolaires Collège des Flandres. — Résultats obtenus au concours de la Société de Géographie de Lille.

Au concours de géographie organisé par la Société de Géographie de Lille, et auquel ont pris part de nombreux candidats, le Collège des Flandres a obtenu les résultats suivants :

Classe de philosophie : Debaudt M., 3e accessit.

Classe de seconde : Vannapelghem Camille, 2e accessit; Moreel Maurice, 3e accessit.

Ecole primaire supérieure annexée: 3e année 1er accessit, Derycke Léon ; 2e accessit, Stéculorum Elie.

Ces résultats sont tout à l'honneur de l'enseignement de la Géographie donné au Collège des Flandres.

La Revue Locale de l'Orphéon. — Deux séances supplémentaires de la Revue locale « La 6-4-2 » seront données les jeudi 2 et samedi 4 juillet, dans la salle de l'Orphéon, au profit de l'Association philanthropique « Les Amis de Tis'je, Tas'je.

Au cours de ces représentations et à celles des 2 7et 28 juillet, le géant Rolland, d'Hazebrouck sera projeté sur l'écran.

Nécrologie. — On annonce la mort, survenue à Hazebrouck de Mme veuve Daesnes, née Dallequin Marie-Adeline, décédée dans sa 88e année.

Mme Daesnes était l'une des doyennes d'âge de la ville d'Hazebrouck.

Prélèvements. — M. le commissaire de police a procédé vendredi à des prélèvements de denrées alimentaires chez plusieurs commerçants de la ville, dont les échantillons ont été envoyés aux fins d'analyses.

Fabrique spéciale de Lits
en cuivre, fer et cuivre et émaillé

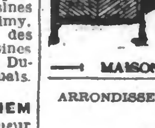

SOMMIERS TOUS GENRES
LITERIES soignées bonne qualité, vendue avec garantie.
R. VANDYCK
FABRICANT
11 à 15, rue de Babylone, ROUBAIX
MAISON DE CONFIANCE

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL

LE CARNAVAL D'ÉTÉ

Cette fête annuelle, qui attire toujours dans nos murs des milliers de visiteurs, se déroulera aujourd'hui dimanche. En voici le programme complet :

De 12 h. à 12 h. 45, Grand'Place, concert-apéritif par l'Harmonie municipale.

Après-midi, concours carnavalesque. A partir de 14 h. 15, un bureau établi place de la Gare, inscriptions et distribution des cartes aux concurrents. Départ pour le concours, les concurrents devant se présenter devant les quatre jurys.

Cortège : départ à 17 h., rue d'Ypres, près du bureau des douanes.

A 20 h. 30, Grand'Place, concert.

Des parcs de stationnement pour les autos sont prévus aux endroits suivants : 1. Terre-plein du Monument aux Morts; 2. Terre-plein place Saint-Vaast; 3. Terre-plein près de l'angle des rues Saint-Jacques et du Général-Charoutre; 4. Rue Saint-Jacques; 4. Nouvelle rue du Cimetière (entre la rue de Lille et le Cimetière).

La libre circulation des masques est autorisée pendant la journée du dimanche 28 juin jusque 23 h. Après cette heure, ils seront tenus d'être démasqués.

Les personnes masquées ou travesties qui se promènent à cheval, en voiture ou en auto sur la voie publique, ne pourront circuler qu'à la vitesse d'un homme au pas.

Les Patrons-Modèles
sur mesure
THÉOPRATIQUE
sont incomparables et donnent à tous satisfaction. Demandez-les dans les dépôts
13, rue Charles-Quint, ROUBAIX

FLÊTRE

Une servante polonaise dévalisée. — Mme Joseph Delanghe, née Declerck, 24 ans, cultivatrice, s'était rendu au marché, laissant à la ferme sa servante Chmylko Helena, de nationalité polonaise, une cousine de celle-ci, Crapo Aniela, domestique à Wavrin, lui tenait compagnie pendant l'absence de la patronne.

Au départ d'Aniela, Héléna constata la disparition d'une somme de 150 fr. en billets de banque, constituant toutes ses économies; trois billets de 10 fr. avaient échappé à l'attention de la voleuse.

Héléna a porté plainte à la gendarmerie. Les soupçons se portent sur la cousine, qui est recherchée.

HAVERSKERQUE

Expulsion. — Vendredi matin, il a été procédé à l'expulsion d'un locataire, en présence de M. Leuys, juge de paix d'Hazebrouck et Merville, de la gendarmerie de Merville et de M. Delanghe, huissier à Hazebrouck. Le mobilier a été amené en face de la mairie.

Comme en toute affaire de ce genre, la population a assisté, commentant et discutant cette opération.

DUNKERQUE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 27 juin

LE FRATRICIDE DE LA PLACE D'ARMES CONDAMNÉ A UN AN DE PRISON AVEC SURSIS

On se souvient de ce drame qui au début de mars dernier, le 2, à 23 heures, se déroula place d'Armes. Deux frères, Arsène Top et Georges Top, après une altercation se retrouvèrent sur la rue. Un coup de feu claqua. Georges Top s'écroula pour ne plus se relever. Une balle lui avait fracassé la cervelle.

A l'audience correctionnelle où comparait Arsène Top, sous l'inculpation d'homicide par imprudence, le président expose assez rapidement les faits. Il souligne cependant que l'accusé est un bon époux et un bon père.

Il dit aussi que Georges Top, qui trouva la mort, était violent et querelleur et avait charché déjà à frapper son frère avec un couteau.

A la suite d'une nouvelle querelle, Arsène fut à nouveau menacé. Il sortit, et comme Georges faisait mine d'être plus violent encore, le cafetier Arsène Top sortit son revolver et frappa son antagoniste avec la crosse du pistolet. Un coup partit. Il brûla la cervelle du bouillant frangin.

A l'audience, l'épouse de la victime réclame 200.000 francs de dommages-intérêts et 10.000 francs pour chacun de ses enfants.

C'est Me Parmentier qui plaide pour la partie civile. Me Charles Valentin défend l'accusé. Il intervient et fait observer que l'un des enfants est enrolé comme mousse et gagne déjà sa vie.

Le brillant avocat ajoute de plus que des premières sommes ont été offertes à la famille du défunt, mais quelles ont été refusées.

Après l'interrogatoire d'usage, sur les faits que nous connaissons tous, M. Mercier, substitut, souligne les imprudences commises par Arsène Top dans cette affaire, mais sait reconnaître que l'inculpé est bien noté. Les circonstances atténuantes pourront être adoptées par lui.

Me Charles Valentin part ensuite dans une émouvante plaidoirie et en terminant demande au Tribunal d'atténuer la peine.

Les juges en tiennent compte, car lorsqu'ils reviennent après délibération, c'est pour condamner Arsène Top à un an de prison avec sursis.

La veuve obtiendra 20.000 francs et les enfants chacun mille francs.

LES FARINES ADDITIONNÉES

Les Minotiers indélicats sont condamnés

Dans l'affaire des farines additionnées, plaidée le mois dernier, le Tribunal correctionnel de Dunkerque a rendu son jugement.

Les minotiers, MM. Couroubie père et fils, sont condamnés chacun à 1.000 fr. d'amende.

Le Tribunal, par ses attendus, fait connaître que l'analyse décela que la farine fournie aux boulangers contenait du multaglut et que cette analyse n'était nullement contestée par les prévenus.

Sans avoir à examiner la question, il s'agit, dit le Tribunal, d'un procédé illicite qui tombe sous le coup de la loi de 1905.

La tolérance administrative invoquée par les prévenus, observe le Tribunal, ne peut avoir pour effet de soustraire cette pratique à la répression légale.

Le Tribunal, en conséquence, condamne MM. Couroubie père et fils, à chacun 1.000 francs d'amende et à l'insertion en outre du dit jugement dans les journaux et de Dunkerque et notamment dans le REVEIL DU NORD.

Chauffeur contre moto. — Dans l'accident survenu, avenue Thiers, à Dunkerque, le chauffeur Ryckeboer, est condamné au versement de 3.000 francs pour dégâts matériels et 57.201 francs pour dommages personnels éprouvés par l'accidenté, M. Descettoires.

Ceux qui voyagent à l'œil. — Les nommés Cotos Arcadie, sujet roumain, et Encceri Cimini, se sont embarqués clandestinement sur un vapeur en partance pour l'Amérique du Sud. Ils ont été découverts et ramenés en prison. Les faits sont reconnus. Le Tribunal les condamne à quinze jours de prison chacun.

Les vagabonds. — Sont condamnés pour vagabondage : Louis Ragnet, 21 ans, à huit jours de prison ; Aymer Massemin, à un mois.

Le nommé Louis Baratte est relaxé, sa situation de vagabond n'étant pas bien déterminée.

Les expulsés. — Pour infraction à un arrêté d'expulsion, l'Algérien Mohamed ben Ali ben Sliman, qui avait usurpé l'état civil d'un de ses camarades, fera six mois de prison.

Les violents. — Le sieur Paul Barbier, 22 ans, ce neveu qui avait odieusement frappé son oncle Dusaultoir, s'en est tiré avec 25 francs d'amende.

— Les deux frères Louis et Jérôme Demceler, qui avaient injurié les époux Beeuve et brisé une barrière de la maison de ces derniers, ont été défendus par Me Valentin. Ils n'ont été condamnés qu'à 16 francs d'amende.

Imprudence. — Pour avoir mis en banque un chèque sans provision, un approvisionneur momentanément gêné, a été poursuivi. Il encaisse six mois de prison avec sursis.

Ceux qui boivent. — Deux mois de prison sont octroyés à Léopold Caplain, un pochard récidiviste.

ELLE S'ENIVRAIT AUX FRAIS DE LA PATRONNE

Depuis quelque temps, l'hôtelière Mme Sophie Caron, domiciliée place du Kursaal, s'apercevait qu'on puisait dans sa cave et que le vin blanc tout particulièrement se volatilisait. Elle sut par la suite, que sa cuisinière, la veuve Louis Caradec buvait plus que de raison, et elle en déduisit que c'était sa cave qui alimentait le gosier assoiffé.

La veuve Caradec était réglée à raison de 500 francs par mois, plus la nourriture.

L'Hôtelière a porté plainte contre son employée, chez laquelle une perquisition a été opérée.

MENUS FAITS

Respectez la loi. — On a sévi contre les nommées Claire Gosset ; Solange Lemoulard ; Marie Lemercier ; Vanhoutte Germaine ; Soudan Thérèse ; Kaeken Marthe ; Jesupret Angèle, pour infraction à un arrêté de police.

Les Pochards. — La police a retiré de la circulation le marin de passage Théodore Le Bastard, 27 ans, lequel était abominablement ivre et faisait scandale sur la voie publique.

DÉPART DES REPRÉSENTANTS DU 110e R.I. POUR MONTREUIL

Accompagné de l'adjudant Chevreau, le colonel Dhers de Miquel, commandant le 110e R. I., est parti, hier matin de Dunkerque, avec une délégation du régiment avec drapeau et musique, pour Montreuil, où ont lieu les cérémonies de l'inauguration du monument élevé au Maréchal Haig.

A cet effet, un détachement de 72 hommes, caporaux et soldats, est parti de Dunkerque à 13 h. 04, avec le drapeau et la musique. Il sera rejoint à Calais par une compagnie d'honneur du 110e de cette garnison.

L'INCIDENT DE LA BELANDRE « TURRIS DAVIDICA »

Il n'a pas été possible encore de solutionner cet incident. On croyait ferme hier matin, que le « Turris Davidica »

DOCKS DU NORD

Aperçu de quelques prix - Voyez ceux affichés dans nos succursales

CAFES CORSO	250 gr.	4.90
CHICOREE CORSO	500 gr.	2.20
CACAO CORSO	250 gr.	3.75
CHOCOLAT CORSO	250 gr.	2.40
» Crème Corso	la plaq.	1.25
JAMBON CUIT	100 gr.	3.50
PATÉ DE FOIE	»	1.50
SAUCISSON D'ARLES	la pièce	5.50
SAINDOUX	1/2 kil.	4.00
GRAS DE BŒUF	»	1.95
HUILES d'Olives	le litre	9.25
HUILES extra Corso	»	5.50
HUILES d'Arachides	»	4.25
VINAIGRES de Vin	»	3.25
VINAIGRES d'Alcool	»	1.70
MAIS	le kilo	1.10 0.95
Cirage Corso blanc, noir, acaj.		1.00
Wassingues Corso p. 75	la pièce	2.75
Balais Corso bois repris	»	4.50
JAVEL CORSO	le litre	1.00
BEURRE Les 250 gr. depuis		4.10
VIN Rouge de table	le litre	2.70
VIN » Le Mien	»	3.25
VIN » Corso	la bout.	3.00
VIN Blanc Le Mien	le litre	3.10
VIN » Corso	la bout.	3.75
ANICORSO	le litre	20.75
APERITIF CORSO	»	12.00
PALACE RANCIO	»	13.25
DIGESTINE	»	11.00
RHUM ASTRIA	»	25.00
CONFITURES CORSO Pot verre		2.90 3.25

CI-DESSOUS LE QUATRIÈME QUATRAIN DU
CONCOURS DES PRODUITS CORSO
DOTÉ DE 10.000 fr. DE PRIX

1er PRIX .... 3.000 fr.
2e » .... 1.000 fr.
3e » .... 500 fr.
15 PRIX de .... 100 fr.
40 » .... 50 fr.
80 LOTS marchandises de 25 fr.

dont les conditions ont été publiées le 3 Juin et qu'on peut se procurer dans toutes
LES SUCCURSALES DES DOCKS DU NORD

SACHEZ PLAIRE A VOS INVITES
GAIEMENT VERSEZ LEUR A PLEIN BORD
LES VINS " CORSO " SI ———
QUE FOURNISSENT LES DOCKS DU NORD

pourrait décharger ses ciments dès lundi matin, mais on nous signale qu'il ne faut pas garder cet espoir.

LES EPAVES

On a trouvé sur la voie publique, un soulier d'enfant blanc et noir, une fourrure d'enfant, un coupon de toile blanche, un pare-choc arrière d'automobile, une manivelle d'automobile.

Au commissariat central, où on peut les réclamer.

HERNIE
AUTREFOIS !
Le bandage à ressort, appareil de torture.
AUJOURD'HUI
Un progrès essentiel !
Le « NÉO-BARRERE », sans ressorts et sans pelotes, supporté par les malades les plus délicats, maintient les Hernies les plus volumineuses et en garantit la contention absolue.
Notice et renseignements gratuits à :
L. LEUWERS, Bandagiste diplômé, 59, rue de Tournai, à TOURCOING. Téléphone 5-61. Dépositaire général pour le Nord et le Pas-de-Calais.

DOUAI

L'INAUGURATION DU BUSTE DE M. GEORGES SOLAND

Voici un an que Me Georges Soland n'est plus.

Le mal cruel qui l'avait terrassé soudain l'emporta, implacable, au bout de quelques jours, en dépit des efforts de la science et de la vigilance de soins dévoués. Affreuse victoire du mal sur le bien.

Car on sait quel philanthrope était Georges Soland, qui ne pouvait entendre parler de misère sans aussitôt y porter secours.

On se rappelle la consternation causée par cette mort tellement imprévue qu'on n'y voulait point croire.

Le buste de M. Georges Soland

On se rappelle aussi les funérailles grandioses et émouvantes qui furent faites au brillant avocat et à l'animateur du Dispensaire d'hygiène sociale.

Une foule innombrable conduisit la dépouille mortelle de Georges Soland jusqu'au cimetière où, sur la tombe un éloge funèbre dix fois renouvelé vint dire la vie laborieuse et généreuse de cet homme de bien.

A un an de distance, un nouvel hommage vient d'être rendu à sa mémoire. C'est dans le calme petit square qu'écrase de sa puissante silhouette la Collégiale Saint-Pierre, que s'est déroulée hier samedi à la fin de l'après-midi, la cérémonie simple mais profondément impressionnante.

On inaugurait hier le buste que la pieuse initiative de l'amitié et de la reconnaissance a fait élever en cet endroit paisible à Georges Soland.

Parmi l'assistance nombreuse on remarquait MM. Hayez, sénateur ; Escoffier, maire ; Godin, ancien maire ; Buiterlin, sous-préfet ; Lacour et Beylot, premier président et procureur général près la Cour d'Appel ; Purnot, président du Tribunal civil ; Folin, procureur de la République ; Allaert, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats ; Dupont, président de la Chambre de Commerce de Douai ; Hénin, consul de Belgique ; Wayon, président de chambre honoraire et président des Anciens élèves du Lycée ; de Bailliencourt, président des « Amis de Douai » ; Paranty, bâtonnier de l'ordre des avocats et président du Cartel interassociation des Anciens Combattants et anciens militaires de Douai ; ...ilas, président des anciens du 1er régiment d'infanterie ; le capitaine Delaynin, président de la Solidarité militaire ; le docteur Fauchenx, président du « Douaisis British Club » ; Gosselin, maire d'Orchies.

En outre les capitaines Biley et Darney, de la « British Legion », du Comité de Kent avaient tenu à faire expressément le voyage d'Angleterre pour rendre hommage à la mémoire de Georges Soland, membre honoraire de la « British Legion ».

MM. Andrieu, président de l'Union des Mutilés du Douaisis ; Briette, président des A.P. de guerre ; Debrock, des Anciens de Chemnitz ; Rodolphe Bassée, commissaire priseur ; Stephane Leroy, conservateur du Musée ; Edouard Baron et Georges Rohn ; Jacques Bréguet, président du Club Aéronautique du Nord ; Debuine Larmezos, président des anciens sous-officiers.

On remarquait encore Mm G. Soland ; M. Philippe Soland ; des magistrats ; des membres du barreau ; des délégations de sociétés locales, etc...

M. Wagon fit remise du monument à la ville. En termes élevés, où perçait l'émotion il évoqua le souvenir de celui qui fut l'animateur et le bienfaiteur de nombreuses sociétés.

La cérémonie prit fin sur ce discours, qui exalta dans les cœurs, la pensée du regretté Georges Soland. R. J.

LA MAIN QUI RAFLE

Un vol de six lapins, deux poules et un coq a été commis nuitamment au préjudice de M. Joseph Doyen, demeurant près du pont de l'Enfant-Jésus. Les malandrins pour commettre le vol avaient coupé le grillage qui clôture le poulailler et le clapier.

— Un autre vol qui semble avoir été commis par les mêmes individus a eu lieu au préjudice de M. Paul Delille, demeurant 22, rue Jean-de-Bologne. Les malfaiteurs ont pénétré dans le jardin qu'il possède au petit chemin vert et dans la baraque qui s'y trouve ils ont dérobé des vêtements et des chaussures. La police de sûreté enquête.

Permis de conduire garanti
GARAGE DU CHÊNE HOUPLINE
Rue du Chêne-Houpline. Tg. T. 1280

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

PONT-DE-LA-DEULE

Au feu ! — Un commencement d'incendie s'est déclaré au cours de la nuit chez Ahmed ben Morghabe, 31 ans, qui tient rue de Gabès, un commerce de épicerie-mercerie, débit de boissons.

Les voisins ont circonscrit le sinistre qui a causé quelques milliers de francs de dégâts.

On ignore les causes de l'incendie qui s'est déclaré pendant l'absence de Morghabe et de sa concubine.

La gendarmerie enquête.

SIN-LE-NOBLE

Brûlé par la vapeur. — Vers 17 h. 30, M. Gaston Luclez, 17 ans, demeurant à Douai, cité Marronniers, 14, convoyeur au service de Mme Vve Carpentier, entrepreneur de transports 26, rue Duforet, à Douai, passait en auto rue de la Mairie, lorsqu'en enlevant le bouchon du radiateur de l'eau chaude a jailli et lui a occasionné de fortes brûlures au niveau de l'articulation radio métacarpienne de l'avant-bras droit, face dorso palmaire. Il s'ensuivra une incapacité de travail d'une vingtaine de jours.

Accidents du travail. — Dubus Marcel, 19 ans, à Frais-Marais, plaie contuse du pouce de la main gauche, 12 à 15 jours ; Banak Valentin, 25 ans, à Frais-Marais, plaie par d'une partie de la phalangette du médius de la main gauche avec désonglement, 3 semaines ; Pique Emile, 20 ans à Sin-le-Noble, plaie infectée de la main droite, bord interne, 15 jours ; Clymens Adrien, 40 ans, à Sin-le-Noble, section de l'extrémité de la phalangette du pouce gauche, 15 à 20 jours ; Vienna Emile, 53 ans, à Frais-Marais, forte contusion du genou droit avec plaie contuse, 15 jours ; Richard Charles, 20 ans, Guesnain, plaie contuse et désonglement du médius de la main gauche, 20 à 30 jours ; Motheron Arthur, 30 ans, à Sin-le-Noble, déchirure musculaire de la région lombaire, 12 jours ; Ducatillon Eugène, 51 ans à Sin-le-Noble, piqûre infectée du médius de la main droite, 12 jours ; Carlier Pierre, 26 ans, à Frais-Marais, contusion du genou droit, 12 jours ; Rzepezinski Vincent, 41 ans, à Frais-Marais forte contusion avec plaie contuse et éraflures de l'avant-bras droit, 15 à 18 jours ; Lamour Louis, 51 ans, à Lallaing, contusion profonde de la région lombaire ... jours ; Zielinski Pierre, 45 ans, à Frais-Marais, contusion avec plaie du front, région de l'omoplate gauche, de la main droite et du bras gauche, 15 jours ; Trachez Victor 51 ans, à Sin-le-Noble contusion du gros orteil du pied gauche, avec chute de l'ongle et ecchymose, 11 jour ; Gibas François, 19 ans à Frais-Marais, plaie contuse du front et du bras droit, 18 jours.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

Vol de charbon. — A la suite d'une plainte adressée aux Mines d'Anzin, le garde H. Pecaut fut chargé de surveiller certains marchands de charbons non patentés qui se rendaient de portes en portes. Il en arrêta plusieurs et les interrogea sur la provenance de leur marchandise. Ceux-ci reconnurent avoir ramassé ce charbon sur le terril de la fosse de la Bleuze-Borne. Le garde les sermonna et vu leur situation de famille, les laissa en leur faisant promettre qu'ils ne recommenceraient plus. Ils n'écoutèrent pas ces conseils et continuèrent leur métier, cette fois le garde déposa plainte à la gendarmerie contre les dames Adolphine Maillard ; Louise Leroy ; Sidonie Petit ; Augustine Lecerf ; Augusta Pique ; Olga Cussaque ; Marie Ladrière et Antoinette Craint, habitant tout le quartier de la Verrerie.

AUBRY

Vol d'arbre. — M. Léon Lemoine, 63 ans, boucher, Grand'Place, a porté plainte à la gendarmerie contre un individu qui lui a scié un arbre d'une valeur de 150 fr. au lieudit « La Taille Fontaine ».

AUX BRUYÈRES
9, rue du Bois, ROUBAIX
les plus beaux
RENARDS
magasins ouverts le dimanche matin

CONDE-SUR-L'ESCAUT

Pour un ..., ils se battent. — En bordure de l'avenue de la Liberté, en fouillant sur l'ancien emplacement de la Caserne démolie, des squelettes que l'on présume provenir de soldats espagnols tués pendant le siège de Condé vers l'an 1640, avaient été remis à jour. L'entrepreneur désigne un nommé Dutate Henri, 30 ans, manœuvre, demeurant Caserne Vautourneux, pour garder les ossements et ne les laisser toucher par quiconque.

Un sieur Moutiez Charles, 22 ans, chaudronnier, demeurant rue au Beurre, arriva et prétendit s'approcher des squelettes malgré la défense que lui en fit Dutate. Alors une discussion éclata et Moutiez voulut malgré tout examiner de près les ossements. Dutate le repoussa et comme Moutiez se rebellait, il lui administra une volée de coups de poing auxquels Moutiez riposta.

A un certain moment, Moutiez ayant réussi à saisir Dutate à bras-le-corps, sa femme intervint avec un morceau de fer et en porta un violent coup sur la tête de Moutiez, qui cette fois lâcha prise. C'est à ce moment que le gendarme Brassart qui passait là, intervint et sépara les combattants. Tous sont allés ensuite déposer plainte à la gendarmerie.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

LE MYSTÈRE DE LA CASEMATE DE BERSILLIES

AUCUNE DEMANDE DE MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE

Aucune demande de mise en liberté provisoire n'a été déposée en faveur de Louis Chimène, accusé de l'assassinat de son ami Ed. Pesant.

Il est même probable que M. Magnin possède actuellement les présomptions si non les preuves nécessaires pour transmettre par la suite le dossier devant la chambre des mises en accusation. Le mystère subsiste toujours, mais il est probable aussi que Chimène se départira un jour de son système de défense.

Il ne peut continuer à nier l'achat du revolver chez M. Mathieu. Ces témoins sont très formels et ne varièrent jamais. Le revolver envoyé par une maison de Paris, dont le numéro est sur la facture d'expédition n'a pu être acheté ailleurs ni par une autre personne que Louis Chimène. Seule cette présomption suffirait à établir sa responsabilité.

Il y a aussi la somme de huit mille francs volée, correspondant autant qu'on le peut aux nombreux billets vus par Mme Mathieu, dans le portefeuille de Louis Chimène.

Edmond Pesant a dû prendre cette somme chez sa belle-mère et venir à Maubeuge avec son ami Chimène pour s'amuser.

Comment cette somme est-elle passée dans le portefeuille de Chimène ? C'est encore le mystère.

Edmond Pesant et Louis Chimène avaient visité le fort de Bersillies, le matin. Les dires de Louis Chimène sont encore inexacts quand il affirme que le 26 avril, vers 18 h., sur la route, Edmond Pesant lui aurait fait ses adieux et l'aurait embrassé en disant qu'il allait se suicider. Il est très probable que Pesant ne se serait pas dirigé dans la casemate seul et aurait mis fin à ses jours avant d'y être arrivé. S'il y est allé il ne devait pas être seul. Y a-t-il été porté ? On ne le pense pas non plus, les difficultés pour pénétrer dans la casemate étant assez sérieuses.

Tout, dans cette mystérieuse affaire, laisse supposer qu'il y a eu crime et non suicide

NOVADO
CHAPELIER
COIFFE BIEN
DU CHOIX DES PRIX
68 rue Blanche Porte TOURCOING

LE CRIME DE COUSOLRE

APRES LE VERDICT

Le douanier Valère Navez, assassin de sa femme, directrice d'école, à Cousolre, condamné à mort par la Cour d'Assises de Douai, attend toujours à la Maison d'Arrêt d'Avesnes, la décision qui sera prise concernant son pourvoi en cassation. Il y aura deux mois le 30 juin qu'il a été condamné à mort par la Cour d'Assises et son pourvoi en cassation a été signé dans les trois jours qui suivirent.

Valère Navez a reçu la visite de sa sœur, samedi dernier. Il n'a manifesté la moindre émotion. Ses sentiments ne sont guère changés, il a déjà dit que dans le cas où son pourvoi serait rejeté et si son recours en grâce qu'il n'a pas encore signé n'était pas pris en considération, il n'aurait pas besoin de secours de la religion et se refuserait à recevoir un prêtre.

Il ne parle jamais non plus de son enfant.

Bien qu'étant pensif de temps à autre il a cependant un bon moral. Dans son for intérieur, sans le laisser deviner, il est persuadé qu'il bénéficiera de la clémence du chef de l'Etat.

POUR VOUS GAGNER 30 %
ACHETEZ VOS **MATELAS**
chez **PONTIGNIE** FACE OCTROI DE L'EPEULE
faisant les matelas en face du client. Vente directe : Détail au prix de gros. Ventilation et Kapok. Liv. grat. par auto

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CARVIN

POUR NE PAS MOURIR DE FAIM UNE FEMME VOULAIT SE SUICIDER AVEC SES DEUX ENFANTS

Mme Arthur Masquelier, née Aline Erouart, 28 ans, demeurant rue de la Tranquillité, 103, est mère d'une fillette de 6 ans et d'un garçonnet de 7 mois. Elle attend un troisième bébé et son époux est depuis plusieurs mois en traitement à l'Hôpital de Lens.

Aussi faut-il le dire, c'est la plus atroce misère qui règne dans ce foyer d'ouvrier, surtout que quelques jours avant son hospitalisation, le mari avait démissionné de l'emploi qu'il occupait aux Mines ,ce qui fait que ne touchant aucun secours, la pauvre femme se trouvait dénuée de toute ressource.

Vendredi midi, la fillette qui avait faim, réclama à sa mère une tartine que la pauvre femme ne put lui donner.

Désespérée de ne pouvoir donner à manger à ses enfants, Mme Masquelier prit la funeste détermination d'aller avec eux se jeter dans le canal, au pont de Courrières.

En cours de route, elle se ravisa et changea d'avis. Elle se rendit le long de la voie ferrée et avec ses mioches elle se coucha sur les rails entre le pont de Courrières et la halle d'Epinoy. Il était exactement 15 h. 48 et un train devait passer à cet endroit à 15 heures 50.

Deux passants, MM. Dujardin et Despret, qui avaient vu le manège de la désespérée, se précipitèrent à son secours et malgré sa résistance, ils la retirèrent de la voie.

Au même instant le train arrivait et le mécanicien qui avait aperçu la scène qui se déroulait, stoppa.

Le chef Heunion et le gendarme Dehays, prévenus de cette tentative de suicide, arrivèrent et après avoir remonté le moral de la malheureuse, ils lui firent obtenir un premier secours et la ramenèrent à son domicile.

Mme Masquelier a promis de ne plus renouveler cet acte de désespoir, si elle pouvait avoir le nécessaire pour faire vivre ses enfants.

Il est certain que des personnes charitables viendront au secours de cette famille dans la détresse.